Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260616-41_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 16 juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : FRESCA-FANTONI Christine (procuration à Muriel DEPARTOUT) et HAMON Benoit (procuration à Alain ANGERS).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alexandra DEBAUGNIES

2026.41 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 23 juin 2026 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 150 000 € aux conditions suivantes : **EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 3,143 %), commission de mise en place : 0.25 % du montant de la ligne** (frais de dossier de 375 €). Pas de commission de non utilisation.

Nous avons sollicité une nouvelle proposition pour une ligne de trésorerie de 100 000 € :

- contrat à hauteur de 100 000 € est également proposé aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 3,168 %), commission de mise en place : 0.25 % du montant de la ligne (frais de dossier de 250 €). Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu. Pas de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » pour un montant de 100 000 €,**
- **Accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 3,168 %), commission de mise en place : 0.25 % du montant de la ligne. Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu. Pas de commission de non utilisation,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.**

Pour extrait conforme,
Le 16 juin 2026
Secrétaire de séance
Alexandra DEBAUGNIES

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)